

# **LE CHÂTEAU DE PAILHÈS (1762-2006) HEURS ET MALHEURS D'UNE MAISON NOBLE DURANT DEUX SIÈCLES ET DEMI**

Vincent BOUSCATEL

Henri-Joseph de Lafage est le descendant d'une lignée de capitouls. D'une noblesse relativement récente, il porte les titres de seigneur de Saint-Amadou, Lourde, et Saint-Martin, probablement aussi de Mancie, du nom d'une terre à Carbonne. Comme son père, il exerce la charge de Trésorier Général de France en la Généralité de Toulouse et de Syndic Général de la province du Languedoc, cette dernière fonction consistant à représenter les États de Languedoc auprès des ministères à Versailles<sup>1</sup>. Le 25 août 1762, pour 90 000 livres, il échange sa propriété de Saint-Amadou avec Philibert de Montlezun. Nouveau maître d'une terre ancienne et génératrice de droits, Henry-Joseph demeure un robin à la noblesse encore récente. Il succède aux Villemur dont l'illustration et la noblesse immémoriale et combattante est attachée à la seigneurie et au nom de Pailhès. Ainsi, cette acquisition constitue pour Henri-Joseph de Lafage un nécessaire symbole matériel dont l'ancrage dans le temps l'inscrit dans l'ordre des choses par une possession qui – plus tard – dépassera la mémoire des plus vieux témoins. Dans ce même désir de postérité et d'ascension sociale, il avait pris possession à Toulouse de son nouvel hôtel particulier en 1753. L'honorabilité est au prix de signes marquant la prééminence et suscitant la déférence pour lui-même, mais surtout pour ses descendants. L'acquisition de propriétés en ville et à la campagne est aux fondements des idéaux

---

1 DUMONS Paul, *Ceux de Latour*. 1988, p. 15.

en cours au XVIII<sup>e</sup> siècle : la terre incarne la puissance économique, la visibilité en ville induit l'influence culturelle. À la même période, on lui doit l'édification du moulin de La Galinière et de la chapelle Notre-Dame à proximité du château.

Pailhès – avec son mobilier, à l'exception des tableaux Villemur/Montlezun, des étains, des cuivres et des vases sacrés et les cloches de la chapelle, le bétail, les charrettes et les outils aratoires – devient propriété des Lafage à cette occasion, ainsi que la seigneurie contigüe de Madière. L'ensemble contient environ 300 sétérées, c'est-à-dire 160 hectares, répartis en terres labourables, vignes, prés et bois, biens propres du seigneur<sup>2</sup>. Le nouveau baron prend possession d'un édifice abandonné depuis plusieurs décennies. En effet, en 1769, la demeure est ainsi décrite : *château avec basses cours, terrasses, et sorties d'iceluy contenant six sétérées ou environ [avec] entrées et sorties du château*. Un élément remarquable souvent énoncé réside dans les *fortifications dudit château*<sup>3</sup>. Le baron de Pailhès est influencé par ce qui se fait à Toulouse. De nombreux travaux sont engagés et se superposent à des structures dégradées et plus anciennes. L'étage noble est rafraîchi. Dans un souci de confort et d'intimité, certaines cheminées sont remplacées par d'autres de tailles plus petites. Des pièces hospitalières aux sièges nombreux et confortables trouvent place dans un intérieur au style plus léger. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est l'âge d'or de l'ébénisterie. Toutes sortes de meubles – tables, armoires, glaces, enfilades, pendules, cartels, tapis, lits, ... – viennent compléter la nouvelle ordonnance<sup>4</sup>.

Au-dessus de la cuisine, un deuxième étage s'élève et vient combler un mince espace vide entre deux ailes médiévales en U. Cette partie rajoutée, une lingerie ou office s'accroche tant bien que mal à l'encorbellement nord de l'étage noble. Deux chambres à montants de bois sont élevées avec un beau décor de stucs XVIII<sup>e</sup>. Un boudoir – *la chambre des hommages* – est créé au-dessus du portail d'entrée<sup>5</sup>. L'aile sud est bâtie à la fin du

---

2 Terres de la Soixantaine (30 sétérées), la Barthète, (2 sétérées et 4 mesurées), le Cabirol, (3 sétérées), Lagrausse (4 sétérées), Garoussal (1 sétérée), Mallebrane (12 sétérées), Carrière (1 sétérée et 4 mesurées), Donnault (2 sétérées), le champ du moulin (6 sétérées), ... En 1769, la Galinière, dotée d'un étage aménagé, possède un pigeonnier, un jardin et des arbres fruitiers alentours (5 sétérées et 4 mesurées). La Genevière est une métairie importante avec 80 sétérées (environ 43 hectares). Elle possède un étage (Archives Bernardin : droits seigneuriaux – 1769).

3 Archives privées Bernardin (Droits seigneuriaux – 1769). Six sétérées équivalent à un peu plus de trois hectares.

4 Archives privées de La Fage.

5 Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un petit foyer décoré de stucs à thème musical vient réchauffer cette pièce. Un parquet y est posé.

XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. À cheval sur le rempart face aux Pyrénées, ce bâtiment à un étage abrite des chambres ornées dans le goût post-révolutionnaire. Les huisseries et les stucs de cheminées sont de style Directoire. Les trois chambres du premier étage sont réservées aux domestiques. Enfin, l'ancienne chapelle est transformée en écurie dont le portail d'entrée s'aligne sur le logis. À l'extérieur, une nouvelle chapelle est édifiée en 1780, à l'emplacement de l'église paroissiale, ruinée. La volonté appuyée d'exercer, à nouveau, le culte à proximité immédiate, manifeste une réoccupation du château, le plus souvent déserté, depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans une vue d'ensemble de Pailhès en 1771, on indique que *le château que l'on voit au haut de la montagne, conserve encore ses anciennes fortifications*<sup>7</sup>. En 1782, avec quatre domestiques et trois chevaux, le coût du château est estimé à 7 000 livres par an<sup>8</sup>.

Bâtir et embellir, c'est imiter le roi. C'est, selon l'usage toujours en cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, *vivre noblement*. La bâtisse devient un confortable château occupé par les Lafage une partie de l'année. Le rousseauisme qui imprègne les mœurs d'une partie de la noblesse se vérifie certainement chez les Lafage, même si on s'attache à reconstruire Notre-Dame. On envisage la meilleure école, le meilleur collège, chez les Jésuites ou les Oratoriens. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est donc l'ère du retour à la campagne. C'est le lieu des plaisirs tranquilles, loin des embarras de la ville. Le séjour est favorable aux jeux, aux entretiens, à la chasse, au temps en famille, et aux charmes de la solitude : *La douceur de vivre y est un art de vivre*<sup>9</sup>.

Dans un premier temps, la Révolution n'a pas effrayé les campagnes, beaucoup, du noble au paysan, se flattant d'y trouver son compte. Pourtant, lorsque la constitution civile du clergé est votée le 12 juillet 1790, les

---

6 La terrasse qui dessert le couloir et donne sur la cour était finement peinte de couleurs vives, représentant un décor du tout début du XIX<sup>e</sup> siècle d'inspiration équestre. Il a été badigeonné en 2001. Un escalier en colimaçon dessert le couloir du 1<sup>er</sup> étage depuis la terrasse. Le sous-sol est un bûcher depuis quelques années. Des mangeoires trahissent également l'occupation des lieux par une bergerie. On accède à cette cave par la porte romane de la cour pour se retrouver au pied extérieur des anciens remparts. Depuis cet espace en forte dénivelée, on peut mesurer l'épaisseur des murs et observer une forte base inclinée qui permettait de donner à un objet lancé des mâchicoulis, un rebond favorable à l'écrasement des ennemis. Enfin une curieuse base de petite construction carrée, qui ne trouve pas d'explication, apparaît au fond du bûcher.

7 HESSELN Robert de, *Dictionnaire universel de la France*. Paris, tome 5, 1771, p 83-84.

8 Archives privées de La Fage. Il est difficile d'établir une équivalence de la livre avec l'euro, mais nous pouvons avoir un ordre d'idée en multipliant par un peu moins de quatre. Le train de vie au château coûte environ 27 000 euros.

9 BARTILLAT Christian de. *Histoire de la noblesse française 1789-1989*. Albin Michel, tome 1, 1988, p. 49.

populations sont largement ébranlées. Dès lors, dans son ensemble, elles demeurent dans une résistance passive, même si la proximité de Pamiers, lieu de tensions extrêmes, encourage les partisans du changement<sup>10</sup>. Consécutivement aux lois qui suivent 1792 visant les royalistes et la noblesse, Antoine de Lafage, fils d'Henri-Joseph, en sa qualité d'*aristocrate*, est emprisonné au couvent de la Visitation à Toulouse. Pourtant, à la première occasion, sans se compromettre, des Pailhésiens ont dû chercher à calmer les esprits : grâce à l'estime publique dont il jouit et aux certificats de civisme qu'on lui accorde, il est rapidement libéré. Le respect qu'il inspire aux gens de la campagne le préserve de l'échafaud. Gentilhomme campagnard, il est très éloigné de l'image stéréotypée donnée par les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, enfermant les membres de la noblesse foncière dans un rôle de rentiers oisifs et négligents. Ainsi, par ses travaux et ses expériences en élevage et en agriculture, il contribue largement à l'innovation agricole dans le Volvestre, et les vallées de la Lèze et de la Garonne en écrivant plusieurs ouvrages techniques sur l'agriculture et l'élevage. Il meurt à *Paillese* en 1806<sup>11</sup>.

## Vie quotidienne et familiale : 1800 - 1945

Après la campagne de travaux du XVIII<sup>e</sup> siècle, la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ne semble pas connaître de grands bouleversements. Henri-Joseph a laissé plus de 254 000 livres de dettes. De nombreux artisans ayant œuvré au château n'ont pas été payés et Antoine doit s'acquitter des dettes paternelles. Il parvient à sauvegarder quelques éléments du mobilier d'une valeur de 3 000 livres, dont le lit royal. Mais Antoine de Lafage apporte surtout des modifications aux abords en aménageant le parc. Avec le développement agricole et la hausse des revenus des années 1835-1850, c'est son fils Hippolyte de Lafage qui effectue, vers 1850, de nouveaux

---

10 BARTILLAT Christian de. *Histoire de la noblesse française 1789-1989*. Albin Michel, tome 1, 1988, p. 122. Une tradition rapporte que, durant la Terreur, une cave condamnée, ou un souterrain sous la cour, aurait servi de cache et d'abri. Le lit royal, symbole de l'Ancien Régime, y aurait été caché.

11 PHILIP Pierre. *Le château de Pailhès*, in revue VMF, 1973. *Nouveau système d'agriculture fondé sur l'expérience achevé en prison ; Mémoire sur le rouleau à battre les grains ; Mémoire sur les boubènes ; Observations sur le rouleau à battre les grains ; Mémoire sur la construction des cuves, foudres et citernes en maçonnerie ; Les prairies artificielles ; L'élevage des moutons croisés de mérinos d'Espagne ; La Feuille du Cultivateur ; Journal des propriétaires ruraux du département de la Haute-Garonne ; ...*

travaux d'aménagements et de confort<sup>12</sup>. Le style, architectural et mobilier – Napoléon III – de la salle à manger et de plusieurs chambres, avec une ornementation en relief et abondante, rappelle les grands appartements bourgeois sous le Second Empire. Dans la chambre du roi, le foyer est supprimé et remplacé, sur le mur est, par une cheminée en marbre blanc et rose<sup>13</sup>. Un vestibule, agrémenté de grands placards, constitue le débouché de la tour d'escalier. Un ponceau relie l'étage noble aux chambres des domestiques de l'aile sud. Les chambres bénéficient essentiellement des bienfaits du XIX<sup>e</sup> siècle. Plus tard, de nombreuses cheminées et deux alcôves sont créées<sup>14</sup>. La nouvelle mode médiévale voit surgir des latrines néo-gothiques en ogive, construites à l'angle est de l'aile sud, et des créneaux de décor de théâtre<sup>15</sup>. Enfin, un curieux ajout en colombage et torchis, est amalgamé entre l'aile sud et le portail d'entrée, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les deux niveaux sont occupés par deux chambres qui communiquent avec celles de l'aile sud. À l'instar de ce qui se fait dans les autres demeures avant 1914, Pailhès est mis au goût du jour : la construction d'une salle à manger de plain-pied est commencée vers 1910, dans la cour<sup>16</sup>. À l'extérieur, l'orangerie néo-gothique, édifiée vers 1880 par Florentine de Lafage, abrite citronniers, orangers, et plantes grasses<sup>17</sup>. Une terrasse est aménagée en contrebas de l'entrée du château, entre la chapelle et la cour extérieure<sup>18</sup>.

---

12 Le style Napoléon III rappelle le néoclassicisme de la fin de l'Ancien Régime. Ainsi, ces travaux d'Hippolyte de Lafage sont généralement attribués, à tort, à Henri-Joseph de Lafage.

13 Elle a été dérobée en 1990.

14 L'une à l'étage de l'aile sud, l'autre dans la chambre du baron, au-dessus de la cuisine.

15 D'autres commodités, plus conventionnelles et plus tardives, sont installées au premier étage d'une petite chambre, contre la tour ronde, à l'aplomb d'une excavation déjà ancienne dans la muraille. Le mur d'enceinte de la cour et celui qui relie le portail d'entrée à la chapelle, composé de galets, est doté de créneaux-merlons qui feront l'objet d'une malheureuse restitution en parpaings dans les années 1930, avant d'être en partie supprimés en 2009.

16 Ferdinand de Lafage, peinant à monter les escaliers, entreprit la construction d'une pièce au rez-de-chaussée de la cour. Contigu à la cuisine, les travaux de cet espace à vocation estivale débutèrent par la mise en place des cinq portes-fenêtres de la façade. Le mur d'une grande cheminée fut élevé, et les matériaux entassés à ses pieds en vue de la poursuite des travaux. Veuf et sans ressources importantes, à la veille de la Première Guerre mondiale, ni Ferdinand, ni ses successeurs n'achèvent les travaux (informations communiquées par madame Andrée Bernardin).

17 Ces plantations sont conservées dans des pots d'Anduze. Elles peuvent trouver un peu de chaleur en plein hiver, grâce au four à pain, annexé à l'orangerie. Une partie du rez-de-chaussée est réservée au petit outillage agricole et jardinier. La toiture de cet édifice élégant aux structures solides s'est effondré vers 1995, alors que le premier niveau avait été transformé en fenil (renseignements fournis par madame Andrée Bernardin).

18 Une base de colonne ou un chapiteau en grès jaune, encastré dans le corps de l'escalier, est sans doute un vestige de l'église primitive Notre-Dame qui devait se situer à l'emplacement de la terrasse.

Malgré ces aménagements qui trouvent leur nécessité dans une occupation à temps plein du château, les Lafage semblent connaître un certain déclin social après l'Ancien Régime. Sans activité rémunérée pour la plupart, la position des membres de la famille est subordonnée à la conservation du bien-fonds, porteur, en outre, d'une forte charge identitaire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la possession d'un château procure un prestige extraordinaire, et le sentiment de déclin semble exacerber une stratégie de conservation patrimoniale, accompagnée d'une attitude de repli sur le foncier rural. Dans ce contexte de déclassement relatif, la campagne semble conserver plus longtemps le système notabiliaire que l'espace urbain. Pailhès demeure alors la résidence principale<sup>19</sup>. Le partage noble, non égalitaire mais perçu comme équitable, tend, encore, à favoriser un unique héritier, au détriment des autres. Généralement, ces derniers acceptent leur sort pour le bien et la survie de la famille, même si, peu à peu à partir de la fin du Second Empire, cette pratique disparaît chez les Lafage. Une trop grande division du domaine ôterait au château, autant qu'à ses possesseurs, une partie de leur valeur sociale<sup>20</sup>.

L'avenir de la représentation sociale des Lafage par la transmission serait compromis par le partage, cause et conséquence d'une paupérisation patrimoniale. Ainsi, depuis 1769, et tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le domaine de Pailhès se maintient à environ 160 hectares pour finir, même s'il se réduit sensiblement, à 101 hectares en 1914<sup>21</sup>. Dans ce contexte d'érosion naturelle du patrimoine, les descendants d'Henri-Joseph et d'Antoine de Lafage, outre des personnalités remarquables, attachent moins d'importance au besoin de paraître. Tout en "tenant leur rang" malgré des

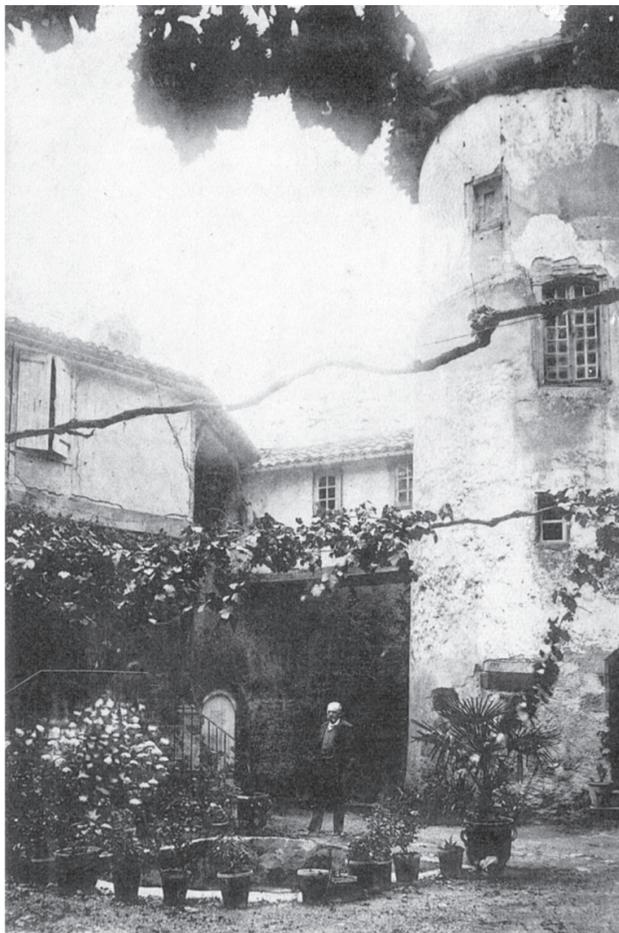
---

19 THEBAULT Vincent. "La faute des pères". *Fragmentation patrimoniale et représentation du déclin social*, in *Ruralia*, 2002, p. 165-166.

20 On peut même remarquer que ce maintien de l'unité du patrimoine évite aux enfants de s'embourgeoiser en gagnant de l'argent.

21 THEBAULT Vincent. "La faute des pères". *Fragmentation patrimoniale et représentation du déclin social*, in *Ruralia*, 2002, p 174. Le domaine n'est pas très étendu. Avec six à huit personnes par foyer, six métairies et un moulin, vers 1800, font vivre plus ou moins directement une soixantaine de personnes. C'est un ordre de grandeur à prendre en compte pour comprendre la vie dans les campagnes jusqu'à la Première Guerre mondiale. En 1852, la Galinière par exemple, produit pour son propriétaire environ 1 500 francs, c'est-à-dire le salaire d'un petit fonctionnaire du Second Empire. À titre de comparaison, un petit notable vivait, même modestement, sur le seul revenu d'une propriété. Il était déjà rentier. D'après l'inventaire d'après décès d'Auguste-Henri de Lafage (archives Bernardin), on sait qu'en 1868, La Genevrière – bordier, Jean-Louis Massat – possède trente-cinq têtes de moutons, six bœufs, une vache, quatre cochons, une jument poulinière, une mule, des meules de foin et de paille, une charrette, une charrue, d'autres outils aratoires, et dix hectolitres de pommes de terre. Il y a en outre deux écuries pour une cinquantaine d'hectares. La Fagette est plus modeste. Pierre Echeynne y élève cinq cochons, une vache, une jument, et une mule. À la Sansette, il n'y a que quelques bœufs, mais la métairie comprend 54 hectares à elle seule (vendue en 1870).

contraintes familiales lourdes et des temps plus durs, dont les mauvaises récoltes de 1853 et 1863, ils se consacrent, essentiellement, à la gestion du domaine. Leur statut social est modeste, certes, mais malgré tout privilégié. D'ailleurs, selon Balzac, la noblesse *est le seul milieu social face à la bourgeoisie dont le ressort mental n'est pas tout entier celui de l'argent.*



*Louis de Lafage, dans la cour du château, vers 1930. - (photo famille Bernardin)*

La vie privée des Lafage à l'intérieur du château est teintée des anciennes convenances qu'étaient celles de la lointaine Cour. Les préséances à l'heure du dîner (déjeuner) et du souper (dîner), le vouvoiement, la conversation, le rapport aux enfants ou aux domestiques en sont la partie visible. On ne

transige pas sur le sens de l'honneur inspiré de l'idéal chevaleresque, loi non écrite où le nom ne saurait être terni : fidélité au serment et à la parole donnée, confiance en Dieu, courtoisie, manières, mais aussi simplicité avec les humbles, défense de la famille, mépris du profit... On prie toujours pour la mémoire du roi Louis XVI et de la reine en 1866<sup>22</sup>. À l'extérieur, cette famille garde une influence considérable sur la population de la vallée. Les Lafage incarnent, avec les Serres, à Justiniac, les de Sers, à Sieuras, et les Roquemaurel-Lordat, à Castagnac, l'ordre social-chrétien idéal où le château, après la tourmente révolutionnaire, retrouve sa place au centre des activités rurales. Cette noblesse, aisée mais rustique et proche de la terre, vit en bonne intelligence avec les paysans. Estimée, l'attitude de la famille de Lafage reste éloignée des préjugés d'arrogance et d'oppression qui est parfois attaché à cette classe, donnant l'image patriarcale de la noblesse du temps<sup>23</sup>. Plus habiles aux affaires sociales qu'aux affaires politiques, les Lafage constituent dans le canton, et au-delà, une armature d'influence tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Seul Hippolyte de Lafage – maire de 1843 à 1867 – exerce une fonction publique. Protecteurs des humbles dans le sens de la hiérarchie divine, on peut alors parler d'une *Sainte Alliance* du châtelain, du maire et du curé, qui se poursuivra jusqu'en 1878 avec Edmond Loze – son gendre – et Auguste Miramont<sup>24</sup>. Le sens de la responsabilité sociale et la charité envers plus humbles qu'eux-mêmes suscitent, avec l'ancrage dans le passé, un respect qui, même s'il ne s'exprime pas toujours dans les urnes, leur procure une notabilité discrète, mais durable et solide dans un département considéré comme une *Petite Vendée*, encore à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Ainsi, en s'enracinant à Pailhès, les Lafage n'assurent pas leur pérennité par la seule vertu de l'inertie mais au nom d'une vision du monde qui les conduit à une conception paternaliste de la société.

---

22 Correspondance d'Hippolyte de Lafage du 25 janvier 1866 (Archives Bernardin). Une fille de Louise de Lafage, épouse Loze, est baptisée Marie-Antoinette en 1850. BARTILLAT Christian de. *Histoire de la noblesse française 1789-1989*, Albin Michel, tome 2, 1988, p. 184 : l'institution monarchique paraît le support de toutes les familles, personnification séculaire de la cellule initiale.

23 Louis de Lafage parle couramment patois avec les paysans. C'est la langue usuelle, c'est aussi la langue des affaires, de la convivialité, de l'intimité. C'est surtout la langue de la proximité culturelle qui identifie l'étranger de celui qui est d'ici. Même si la francisation gagne du terrain avec les lois Ferry de 1881, la langue nationale connaît jusqu'en 1914 plutôt l'indifférence ou la résistance passive des couches populaires. Ce n'est qu'avec les instituteurs de la république où le français apparaît comme facteur de promotion sociale que les patois cessent de se transmettre. Le brassage des populations lors des deux conflits du XX<sup>e</sup> siècle, l'expansion de la presse, de la radio dans les années 1930, et surtout de la télévision après 1958 conduisent également à l'emploi généralisé du français.

24 Les maires qui suivent – Brunet, Benet et surtout Estrade et Gailhard – représentent la France des « bleus », attachés au Radicalisme.

25 BOUSCATEL Vincent. *La notabilité en Ariège sous la Restauration - 1814 1830*, Lacour-Ollé, Nîmes, 1999.

On chasse aussi à Pailhès. Il s'agit d'une nécessité mais surtout d'une passion caractéristique de la noblesse pour qui la vénerie est un art de vivre. Les animaux, renards, sangliers, lapins, chevreuils, ... occasionnent fréquemment des ravages dans les cultures et les poulaillers. Il est indispensable d'en réguler la population. Le gibier est aussi un appoint essentiel des repas. Des chiens de forces ou courants sont entretenus au château jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale.



*Louis (canotier) et Ferdinand de Lafage à l'époque où l'automobile supprime le cheval qui mettait celui qui le monte à une « certaine altitude » (carte postale ancienne).*

La vie au château ne se conçoit pas sans personnel. Chaque domaine étant une petite entreprise, la lingère, la cuisinière et le jardinier constituent le minimum indispensable au bon fonctionnement du château, de 1762 au XX<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. La domesticité, souvent pailhésienne, et parfois ponctuelle, sert au château jusqu'aux années 1930. Souvent recrutés dans les fermes, la plupart du temps, ils tirent une pointe de fierté de servir au château, et se succèdent de génération en génération. Travailler au château est généralement tenu pour une promotion sociale<sup>27</sup>. Attachés aux individus et au symbole du château, les domestiques constituent une sorte de famille élargie pour finalement parfois y terminer leur vie relativement âgés et prendre rang d'amis et d'indispensable conseillers. Les employés restent parfois pendant vingt ou trente années au service des Lafage. Distance et prévenance ne semblent pas aberrantes dans une société paysanne qui ne manque pas elle-même de marquer toutes les différences en son sein. Un paternalisme domestique s'y vérifie : on soigne les employés lorsqu'ils sont malades, on leur garde un petit logement lorsque l'âge et les infirmités leur interdisent tout service actif, on les énumère même parmi les légataires<sup>28</sup>. Une certaine tradition noble inséparable du devoir de générosité et d'assistance commande de ne pas laisser dans le besoin le personnel ayant longtemps servi. Demeurer au service des Lafage équivaut en quelque sorte à signer une assurance sur la vie, contre la maladie et les vieux jours<sup>29</sup>. De plus, la charité est un devoir et corrige l'absence ou la pauvreté de législation sociale<sup>30</sup>. Ainsi, des années

---

26 De nombreux cahiers où sont inscrits les gages des années 1840 sont conservés dans les archives Bernardin. Les dépenses courantes sont scrupuleusement notées : vermicelle, café, boisseaux de sel, huile, chandelle, amidon, coton, savon, plâtre, ficelle, ...

27 Madame Jeannine Charria, de Pailhès, nous rappelle que sa tante, Adeline Fauroux, a été chambrière quelques mois au château vers 1920. Dans la hiérarchie sociale du début du XX<sup>e</sup> siècle, la femme domestique, dans un milieu aisé, noble en particulier, était parfois mieux considérée que l'ouvrière et la paysanne. De plus, servir chez un bourgeois est moins prisé que dans la noblesse, les parvenus étant souvent d'autant moins naturels dans leurs rapports avec les employés qu'ils veulent marquer leur différence avec une classe de laquelle ils sont récemment issus.

28 Catherine Laforgue, cuisinière, reçoit 300 livres à la mort d'Henri-Joseph de Lafage (Archives privées de La Fage).

29 BARTILLAT Christian de. Histoire de la noblesse française 1789-1989. Albin Michel, tome 2, 1988, p. 91.

30 CARON François. *La France des patriotes, 1851-1918*, Bayard, 1985. SEVILLA Jean. *Historiquement correct*, Édition Perrin - Tempus, 2006, p. 238. Le terme et l'acte parfois sont suspects et souvent déprécié aujourd'hui, mais leur réalité est bien utile avant l'invention de la protection sociale. Moralité, paternalisme protecteur, respect de la hiérarchie sont partie intégrante du catholicisme social qui imprègne très largement le monde des propriétaires. Contrairement aux idées reçues, la gauche au pouvoir de 1877 à 1914, limite la question sociale à la politique scolaire. Ce sont les milieux religieux, jusqu'en 1914, qui sont à l'origine de nombreuses propositions de lois relayées par les députés de droite : loi sur les logements insalubres ; caisses de retraite ; délit d'usure ; assistance judiciaire ; assistance hospitalière (1851) ; contribution au droit de grève et de coalition (1864) ; loi sur le travail des enfants ; repos dominical ; loi sur les syndicats (1884) ; caisses d'assurance-accident ; journée de travail de dix heures ; congé maternité ; salaire minimum ; pause déjeuner ; ...

1880 à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs jardins derrière le presbytère sont mis gracieusement à la disposition de familles nécessiteuses, ou qui ne possèdent pas de terrain proche de chez eux. Ferdinand puis Louis de Lafage sont les initiateurs d'une sorte de jardins ouvriers. D'ailleurs, la majorité des châteaux, au XIX<sup>e</sup> siècle, procure un "service public de proximité" où les habitants viennent puiser : le journalier l'occupation, l'indigent le secours, le malade les remèdes<sup>31</sup>,... Un couple continue d'occuper le château encore en 1971, puis plus tard jusqu'en 1987.

Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les Lafage entretiennent des relations d'entraide avec les curés de Pailhès. Dans l'esprit populaire, le respect de la chose religieuse est une seconde nature, et l'alliance du prêtre et du noble garde un prestige important aux yeux des paroissiens. Le presbytère est une ancienne possession Lafage cédée au conseil de fabrique, et sous l'impulsion des abbés Goursse, puis Sentenac, une école libre pour jeunes filles, Le Couvent, est fondée dans les années 1890. Une maison au pied du château est mise à disposition de trois religieuses par Florentine de Lafage. Jusqu'en 1902 – date de la fermeture des écoles congréganistes, prélude des *lois scélérates* de 1905 – les religieuses constituent une bibliothèque paroissiale, dispensent les connaissances élémentaires aux jeunes filles du village : coudre, panser, soigner les malades, cuisiner, mais aussi lire, écrire et compter. Il s'agit également de préparer la future mère à perpétrer l'esprit religieux à ses enfants. L'établissement fait occasionnellement office de bureau de bienfaisance. Il s'agit plus d'un cours ménager que d'une école proprement dite<sup>32</sup>.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, encore moins la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, n'est, à Pailhès, le réveil d'une résidence endormie. L'engouement pour la nature, caractéristique du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'est poursuivi dans ce coin d'Ariège. On naît, on vit, on meurt à Pailhès. Surtout à partir d'Hippolyte (1795-1867), maire durant 25 ans, et jusqu'à Ferdinand de Lafage (1861-1930), c'est une résidence des champs occupée à l'année, au centre d'un domaine d'une

---

31 BARTILLAT Christian de. Histoire de la noblesse française 1789-1989. Albin Michel, tome 1, 1988, p. 439.

32 Louée jusqu'en 1948, la maison s'est ensuite progressivement dégradée avant de connaître la ruine, faute d'entretien. La demeure est relevée entre 2006 et 2010.

centaine d'hectares<sup>33</sup>. Les pièces sont tenues avec une propreté et un ordre extrêmes<sup>34</sup>. En aucun cas, on ne songe à se séparer de Pailhès. Le château et son domaine sont le support nécessaire à la mémoire lignagère. La vie rurale y demeure vivace : Pailhès finit par produire des vins renommés, on vient toujours entendre l'écho remarquable près du château<sup>35</sup>, et la qualité de ses arbres fruitiers, dont une qualité de pêchers, est de notoriété publique<sup>36</sup>. Des travaux d'entretien sont effectués sur les métairies entre 1829 et 1831. Jusqu'aux années 1850, mais plus lentement par la suite, la rente foncière augmente et procure aux Lafage une place de premier ordre et une influence déterminante dans le canton, même s'ils n'apparaissent jamais parmi les contribuables importants du département. Les Lafage ont, excepté quelques individualités, l'estime de tous, des paysans en particulier<sup>37</sup>.

Après 1914, alors que la vie au château s'inscrivait jusqu'alors dans la permanence, Pailhès entre de plain-pied dans le XX<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, même si les vertus traditionnelles d'honneur et de service disparaissent

33 Archives municipales (matrices cadastrales) de Pailhès. On peut également noter que la notabilité des Lafage est toute relative. Ils sont gentilshommes campagnards faute de pouvoir jouir d'une autre situation éminemment plus flatteuse en société. Issus d'une noblesse de robe avec quelques exemples de militaires (Mathieu-Joseph ; Hyppolyte ; Augustin ; ...), il n'y a pour eux aucune possibilité d'accéder aux grades supérieurs de l'armée car le coût des études réserve le cursus aux plus fortunés (12 000 francs du collège à l'école militaire lorsque le gain annuel d'une famille modeste est de 1300 francs vers 1850).

34 L'inventaire après décès d'Auguste de Lafage (1868) donne une description détaillée de l'ameublement et de l'affectation des pièces du château : la salle à manger possède un grand buffet (c'était un meuble marqueté de style Boulle incrusté de cuivre et de corne), une table, onze chaises cannées, deux fauteuils, trois lampes dont une montée sur un lustre, une pendule cylindrique, cinq vieux tableaux, une table à jeu, de l'argenterie, des cuivres, ... La chambre du roi abrite le lit complet dit à l'ange et à quenouille avec sa couette, traversin, matelas, paillasse, rideaux, garniture en court-pointe (il y a erreur car il s'agit tout simplement du lit à baldaquins, le lit à l'ange n'ayant qu'un ciel recouvrant partiellement le meuble). Il est estimé 291 francs (une robe de bal ordinaire coûte, chez un bon faiseur, entre 700 et 800 francs). On y trouve un secrétaire, un piano, un guéridon, six chaises, deux fauteuils... Un inventaire complet et chiffré est établi. À quelques exceptions près, il n'est pas surprenant de constater que le mobilier et l'agencement était encore le même en 1987.

35 Annuaire de l'Ariège, 1909, p. 321.

36 Revue horticole – Journal d'horticulture pratique, 1874, p. 367. Une espèce locale et assez rare de pêchers fut développée au XIX<sup>e</sup> siècle sur le domaine.

37 Alphonse de Lamartine illustre ce sentiment en évoquant son père : Entre le militaire et le paysan, pour lui, il n'y avait rien. (in BARTILLAT Christian de. Histoire de la noblesse française 1789-1989. Albin Michel, tome 1, 1988, p. 44. L'attitude du peuple vis-à-vis du noble est subtile. Même si le paysan affecte volontiers un mépris pour la classe nobiliaire, un fond de vénération demeure. Le paysan se sent de plain-pied avec le noble. Comme les autres familles du village, les Lafage sont Pailhésiens depuis toujours. Tout se passe comme si on respectait, dans ce qu'ils incarnent, celle du maître non redevable de son pouvoir au seul argent, contrairement au bourgeois. D'ailleurs, même en matière de morale, on passe sur les incartades de certains Lafage, ce que l'on refuserait d'accepter de bourgeois. Souvent, les refroidissements de relation avec les habitants résultent de l'absentéisme qui entraîne les maîtres loin de leurs terres.

progressivement de la culture dominante, les Lafage conservent encore le sens de la mémoire et de la famille élargie.

À la suite de la mort de Ferdinand de Lafage, son frère Louis exploite les terres en faire valoir indirect jusqu'en 1938. Louis de Lafage, candidat malheureux aux élections municipales de 1895, partage son temps entre Pailhès, la *Villa des Roses* à Lézat, acquise en 1895, et le château de Lacroix-Falgarde, hérité d'Antoine Labit en 1912, oncle de sa femme<sup>38</sup>. Ce dernier ne vient plus qu'occasionnellement à Pailhès après 1930. Néanmoins, décédé en 1938, Louis de Lafage est l'ultime seigneur de Pailhès. Dernier châtelain, dernier notable, se maintenir au sommet implique encore à Louis de Lafage et sa famille la notion de responsabilité sociale : en 1944, durant quelques jours, le château sert de refuge à une famille en fuite<sup>39</sup>. Mais la maison n'est plus qu'une villégiature, signe inéluctable du déclin de la vie de château. Le décor n'est pas immuable. Même s'il ne s'est pas encore particulièrement réduit au hasard des successions ou des mariages, ce sont les revers de fortune des dernières générations, et l'écroulement de la rente qui l'amputent progressivement de ses éléments, ensemble hétérogène de meubles ou d'objets d'inégale valeur, mais chargés pour leur propriétaire d'un fort contexte sentimental<sup>40</sup>.

---

38 Antoine Labit, est le père de l'égyptologue Georges Labit.

39 Cachée au château de Lacroix, une famille, proche de Georges Touzeau, a été contrainte d'émigrer à Pailhès

40 BENABENT Henri. Article paru dans l'Ariégeois, n° 8, 1981 p. 35. Henry Bénabent, journaliste, visite la demeure en 1981 et en fait le récit suivant : Vaste porte en bas, attaquée et ravinée par les intempéries (...) Dans la cour, nous apercevons les anciennes écuries, les vestiges des prisons, (...) diverses modifications que l'on a fait subir au château, celui-ci a perdu son caractère médiéval mais on imagine aisément l'aspect de ses fortifications durant le Moyen-Âge. (...) Au milieu de cette pièce (la cuisine) se dresse une magnifique table en chêne massif et contre le mur se dresse une immense cheminée avec un petit four dans lequel on réalisait le bon pain complet. Cette cuisine renferme des ustensiles de toutes les époques, du Moyen-Âge à nos jours. Combien de sangliers ont été préparés en ces lieux ? Nul ne le saura, mais quelle impression étrange nous communique ce décor exceptionnel. (...) Une pièce (la salle à manger) qui a perdu son aspect moyenâgeux pour trouver les charmes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, tapisseries aux murs sur lesquels on aperçoit des portraits de famille (...) une belle table (...) jolie petite cheminée. Malheureusement, cette pièce a subi à regret les effets du temps. Ça et là la tapisserie se décolle, les vitres sont brisées. (chambre du roi) (...) magnifique lit orné d'une tapisserie de velours rouge, un piano, une commode, des vases, des tableaux, des bibelots divers ... L'ensemble de ces objets constitue un véritable trésor. (chambre du gardien) deux beaux lits et une armoire. (autre pièce) commode avec dessus de marbre sur laquelle reposent de nombreux objets de diverses époques : chandeliers, vases, miroirs, ...



*La cour en 1980 - Les vestiges de l'ancienne tour maîtresse affleurent du sol.- (photo J.L. Nespoulous)*

## Un domaine en déclin

Le monde rural est marqué, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par l'effondrement des grandes propriétés. L'évolution économique des campagnes entraîne un morcellement foncier, souvent associé au déclin social. Alors que le mode de vie traditionnel des campagnes semble immuable, le déclin des revenus agricoles à partir de 1850-1880, sur lesquels reposent les notabilités de clochers, achève de fragiliser les rentiers de la terre. La baisse de la rente agricole<sup>41</sup>, de la valeur vénale du sol qui dévalorise le capital<sup>42</sup>, est encore aggravée par la concurrence des blés américains et d'Europe centrale qui survient dans les années 1880 et qui fait baisser son prix en France de

41 De 1878 à 1893, le prix du blé baisse de 30 %, et le prix de l'hectare de 20 %.

42 THEBAULT Vincent. *"La faute des pères". Fragmentation patrimoniale et représentation du déclin social*, in *Ruralia*, 2002, p. 160. De 1 830 francs en 1879, le prix moyen de l'hectare reflue à 1 244 francs en 1912, c'est-à-dire à un prix inférieur à 1851.

20 à 50 %<sup>43</sup>. Lente et durable, cette *grande dépression* se poursuit avec le phylloxéra en 1895, et après la Première Guerre mondiale. Les structures de la société sont durablement ébranlées. Les principes anciens qui fondaient depuis des siècles les hiérarchies sociales se voient subvertis et remplacés par de nouvelles règles. Les rapports entre dominants et dominés ne sont plus conçus en terme d'inégalité "naturelle".

Entre 1860 et 1950 la quasi-totalité des métairies constituant le patrimoine des Lafage est vendue : La Sansette et Marrouch (Madière), La Genèvière, La Fagette, La Galinière (Pailhès), La Serre (Le Fossat), Le Pigné (Saint-Sulpice-sur-Lèze)<sup>44</sup>. Le moulin à eau sur la Lèze est abandonné, le canal comblé. De 160 hectares au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le domaine strictement pailhésien passe à une superficie de 101 hectares en 1914, 35 en 1957, 14 en 2006 et 12 en 2010<sup>45</sup>. Que ce soit par une incapacité à innover et dépasser la gestion traditionnelle des terres, par la volonté de maintenir par-dessus tout un train de vie, ou à cause de mauvaises affaires, les Lafage n'ont d'autre solution que le repli sur leur patrimoine foncier rural. En outre, dans une région de transmission lignagère, la propriété du sol qui procure le revenu naturel du château, est irrémédiablement victime du Code civil et du partage égalitaire<sup>46</sup>.



*Sur cette vue de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'espace agricole est varié (prés, vignes, parcelles cultivées ...).*

*Il se combine agréablement au parc d'agrément (à gauche). Seule la pointe au nord du château est boisée.*

*Quelques beaux arbres jalonnent une prairie.*

*(photographie famille Bernardin)*

43 Le blé, coté 26 francs en 1868, tombe à 20 en 1877, et 13,45 en 1900.

44 Le patrimoine foncier des propriétés agricoles en Ariège et Haute-Garonne, même s'il est augmenté par les biens issus de la succession Labit, est divisé par onze en un siècle : il compte environ 230 hectares en 1890, un peu plus de 300 hectares en 1905 (les terres de Lacroix – 66 hectares – presque totalement vendues entre 1990 et 2000, et celles de Lézat avec les Moines – 21 hectares – et l'Aousel – 8 hectares – vendues en 1964 et 1976) mais tombe à 20 hectares en 2000.

45 Archives municipales de Pailhès (Matrices cadastrales).

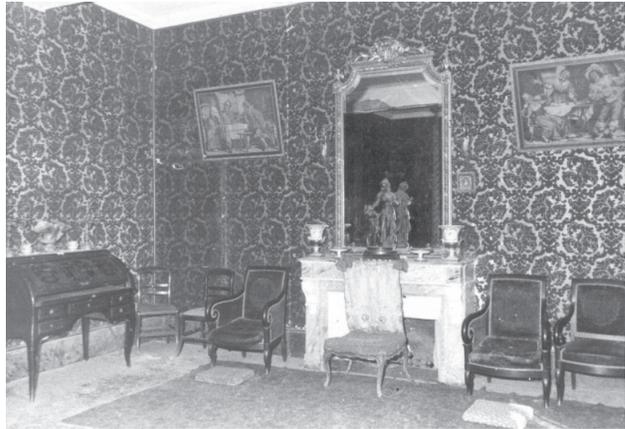
46 L'article 826 du Code Napoléon donne le droit aux cohéritiers de réclamer leur part en nature.

## Les derniers feux : 1945 - 1990

Après 1945, le lent exode rural commencé un siècle plus tôt se poursuit. Ses conséquences sont visibles sur l'animation à Pailhès : une école presque vide d'enfants, une église délabrée, un château sur la voie de l'abandon. L'ancienne société et les valeurs qu'elle incarnait disparaissent progressivement avec la mort de Catherine de Lafage en 1957, et, depuis l'entre-deux-guerres, la maison n'est plus occupée qu'une partie de l'année

Au décès de Louis de Lafage sa fille Caroline-Cécile – plus tard épouse de Georges Touzeau – hérite de biens Lafage/Gesta essentiellement constitués de terres agricoles à Lacroix-Falgarde, Lézat, et Pailhès (143 hectares),

de deux châteaux et d'immeubles à Toulouse<sup>47</sup>. Une partie du château tient plus de l'exploitation agricole que de la résidence fastueuse qu'elle fut trois siècles plus tôt. La cuisine est devenue la pièce principale



*Mobilier de la Chambre du Roi vers 1950 - (photo famille Bernardin)*

47 L'ensemble est composé de biens répartis sur l'Ariège et la Haute-Garonne : à Pailhès : le château et la Galinière (12 et 28 hectares) – à Lézat : les Moines et l'Aousel (21 et 8 hectares) – à Lacroix-Falgarde : le château et la ferme de La Bourdette (66 hectares) – à Toulouse : deux immeubles. Auguste de Lafage et Caroline-Cécile sont les seuls représentants de la branche des barons de Pailhès au décès de leur père Louis en 1938. Un partage des biens a été organisé le 6 août 1945 aux termes duquel deux lots furent constitués. Un de ces lots comprenait le château de Pailhès et diverses fermes devant être attribués aux hoirs d'Auguste de Lafage afin que cette demeure reste la propriété du porteur du nom, René de Lafage, âgé de trois ans. Un autre lot de plusieurs fermes et de valeur équivalente devait revenir à Caroline-Cécile de Lafage. En raison du décès d'Auguste de Lafage en 1942, le choix des lots a été fait par Hélène de Jessé, sa veuve, et tutrice légale de ses cinq enfants en bas âge, qui choisit les fermes et les revenus qu'elles procuraient : (Le Pigné (8 hectares) à Saint-Sulpice, La Genevrière (70 hectares) et La Fagette (21 hectares) à Pailhès, La Serre (28 hectares) au Fossat, La Villa des Roses à Lézat, déjà donnée hors part à titre de préciput le 8 janvier 1942). Le château de Pailhès (12 hectares) et La Galinière (28 hectares), Les Moines et l'Aousel (21 et 8 hectares) à Lézat, le château de Lacroix (donné hors part et à titre de préciput à Cécile de Lafage le 10 mai 1944) ainsi que la métairie de La Bourdette (66 hectares) sont donc devenus propriété des Touzeau (renseignements fournis par madame Andrée Bernardin et maître René de Lafage). En 1958, les immeubles toulousains – 44 et 46 rue Bayard – seront vendus à la demande de la veuve et des enfants d'Auguste de Lafage afin de régler les droits de succession. Le mobilier estimé par commissaire-priseur en février 1958 est de 976 820 francs pour Lacroix, 377 200 pour Toulouse, 113 160, pour Lézat. Ceux de Pailhès ont été étonnamment non pris en compte.

meublée d'une grande table, d'une pendule à balancier de cuivre, d'une armoire, d'un vaisselier où étincelle la batterie de cuisine et d'un buffet. Bûches et fagots sont entassés dans la cheminée. Au plafond sont plantés des alignements de clous auxquels pendent des jambons. Le château est une grande chaumière. Une intense activité paysanne s'y déroule. Le cycle paysan, de la tuerie du cochon aux vendanges, des labours aux récoltes, trouve toute sa raison d'être au centre de la propriété. Les galetas, occupés jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, puis abandonnés, abritent des sacs de blé, de haricots, d'avoine, ... S'y entasse également tout ce qui est source d'embarras depuis des générations : ferraille, livres, chaises et meubles plus ou moins brisés, carcasses de parapluies, vaisselle, pincettes et chenets, instruments de toutes sortes, ... Le domaine peut presque vivre en autonomie : on y trouve four, fontaine, ruches, jardins légumiers, étable, basse-cour, prèss, terres et bois. L'électricité, dernier apport de la modernité au château, est installée dans les années 1960.

Après avoir été pendant une décennie couvert d'une toiture de tôles ondulées, le château de Pailhès connaît, à la faveur de la protection du *Lit de Henry IV*, en 1965, une campagne de travaux : la toiture est remaniée, et des fissures dans les murs sont colmatées. Ouvert au public mais peu entretenu, les hautes pièces privées d'air se visitent malgré la tapisserie qui se décolle et la plâtre auréolé d'humidité<sup>48</sup>.

Alors que le domaine s'était maintenu à plus d'une centaine d'hectares tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1957, au décès de Catherine de Lafage, les biens sont partagés entre fille, belle-fille et petits-enfants en 1945. Le nombre d'employés diminue au profit d'un unique fermier, et on renonce à investir dans du matériel agricole moderne. Ce partage dramatique qui ampute le château (12 hectares) des métairies de La Fagette (21 hectares) et de La Genevrière (70 hectares) en 1972 signifie une perte de l'outil de production et d'une partie des revenus. La propriété, peu à peu entamée, passe de 143 hectares encore en 1945, à 52 hectares en 1987. Néanmoins,

---

48 Guide de l'Ariège. *Pailhès*, Éditions de la Source, Montpellier. Il est indiqué depuis la route de Pamiers par un panneau de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites et dans les guides touristiques : *Pailhès - A 13 Km au sud-est du Mas-d'Azil et à 24 Km de Foix, sur la D. 628. Le château couronne un pech boisé à l'est du village. Un sentier fait le tour de l'enceinte polygonale où l'on pénètre par une porte d'entrée sous un assommoir. Sur la cour où comme jadis s'ébattaient les volailles, des bâtiments de toutes les époques ont conquis de l'espace, à renfort de passerelles et d'encorbellements. Au centre, se détache la tour d'escalier munie de canonnières, d'un logis du XVI<sup>e</sup> siècle. Au dessus de l'entrée, le blason des Villemur qui furent seigneurs du lieu. L'une des chambres abrite un lit à colonnes tendu de point de Hongrie où, dit-on, coucha le roi Henri IV. Au pied du château, la chapelle de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, parente de l'église du Mas-d'Azil, achève de se ruiner sous le lierre. De 1971 à 1987, on était accueillis par monsieur Vincent Olivier.*

la perte de valeur économique ne signifie pas pour autant que l'aspect symbolique du bien soit entamé. Les Touzeau n'envisagent pas de se séparer de leur bien pailhésien. L'aveu du déclin s'apparente à une transgression qui ne s'avoue pas, alors que le souvenir d'une position sociale dominante subsiste. En dépit des difficultés, Caroline-Cécile Touzeau s'assigne une mission de transmission de l'héritage pailhésien au profit de ses héritiers, perdant au passage toute valeur marchande. Le respect de la mémoire familiale est exacerbé, et la valeur sociale et identitaire du château et des terres efface, alors momentanément, leur valeur économique<sup>49</sup>.

Au décès de Caroline-Cécile Touzeau en 1987, la bâtisse nécessite des frais importants de restauration. En vain. Le château est alors définitivement fermé. Laissé à l'abandon, il est plusieurs fois l'objet de cambriolages et, alors qu'il exaltait encore l'orgueil et la raison d'être des descendants des seigneurs de Pailhès, une partie du mobilier disparaît<sup>50</sup>. De plus, les prix agricoles subissent une baisse dans les années 1980 qui va donner le coup de grâce au reliquat de l'ancien domaine seigneurial. Jusqu'aux années 1990, la vente-morcellement de terres isole de plus en plus le château. La dernière métairie, la Galinière, est vendue en 1994. Le trop grand fractionnement de leur bien fait désormais perdre aux descendants des Lafage toute valeur sociale et identitaire, signe de l'échec de la sauvegarde du patrimoine et du déclin d'une position jusqu'alors localement éminente, cent-vingt ans après avoir perdu le pouvoir politique<sup>51</sup>. N'ayant plus de raisons de conserver des parcelles de faible valeur et au maigre revenu, le reste du domaine est peu à peu cédé. Ancienne résidence des champs, la demeure devient un château-servitude. Enfin, après 244 années, les Touzeau et leurs descendants se séparent, en 2006, d'un bien qu'ils avaient eux-mêmes acquis des lointains héritiers des premiers occupants connus des lieux, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. En 2010, une douzaine d'hectares entourent le château.

---

49 THEBAULT Vincent. "La faute des pères". *Fragmentation patrimoniale et représentation du déclin social*, in Ruralia, 2002; p. 166. Détaché de son domaine, le château aurait pu trouver une deuxième vie dans la continuité en se métamorphosant en résidence secondaire, lieu de ressourcement familial, ou patrimoine immobilier de prestige ouvert rationnellement aux touristes.

50 Découragés, mais aussi afin de faire face à des droits de succession élevés, les descendants des Lafage vendent une partie du mobilier aux enchères, en particulier le Lit du Roi, le 7 juillet 1991.

51 THEBAULT Vincent. "La faute des pères". *Fragmentation patrimoniale et représentation du déclin social*, in Ruralia, 2002, p. 157.



Le lit de Henry IV, en 1965 - (photographie famille Bernardin)

Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois bandes d'argent, partie d'argent à la croix de gueules qui est d'Adhémar de Monteil ; aux 2 et 3, écartelé : au 1 d'or, aux 2 et 3 d'azur, au 4 d'argent, à l'aiglette à deux têtes couronnées brochant sur le 1 et le 2, de sable sur or et d'argent sur azur qui est de Nobili ; sur le tout argent au hêtre terrassé de sinople, au lion léopardé de gueules brochant sur le fut de l'arbre qui est de Lafage ancien.

Supports : Un lion à dextre lampassé et armé de gueules ; À senestre, un lynx d'or ayant des ailes de serpent de sinople, La partie supérieure du lynx terminée en double queue de poisson.

Devise : *Sub tegmine fagi* <sup>52</sup> (« Sous le couvert du hêtre »).

52 Informations fournies par monsieur Yves-André Cros, délégué pour l'Ariège du Cercle Généalogique du Languedoc, et maître René de Lafage. La devise des Lafage est tirée des *Bucoliques* de Virgile, titre 1, vers 1: *Tityre, tu patulae recubans sub tegmine fagi* (Heureux Tityre assis à l'ombre du hêtre à l'épais feuillage).

## Généalogie

La famille de Lafage (dont une branche dite « cadette » orthographe *La Fage* depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle) est originaire de Rimont<sup>53</sup> ou de Castillon-en-Couserans d'une famille de marchands de draps et de juristes<sup>54</sup>. Du latin *fagus* qui signifie « hêtre » il est généralement admis que la première mention d'un Lafage apparaît dans un hommage rendu à Charles VI le 20 novembre 1389. Toutefois, et sans certitude de lien établi, lors de la fondation du collège de Périgord, à Toulouse, par le cardinal Hélie de Talleyrand-Périgord, un certain Arnaud de Lafage est cité dans un acte, le 20 mai 1362<sup>55</sup>. Un Martin de Lafage, en 1243, et un Pons de Lafage, en 1245, sont également mentionnés dans les interrogatoires de l'inquisiteur Bernard de Caux<sup>56</sup>. Le premier membre connu au début du XVII<sup>e</sup> siècle est Barthélémy La Fage, trésorier du diocèse de Saint-Lizier<sup>57</sup>.

---

53 D'après le généalogiste Maurice Vuillier.

54 Documentation générale sur la famille fournie par maître René de Lafage.

55 Informations communiquées par maître Ludovic Sérée de Roch.

56 DUVERNOY Jean. *Cahiers de Bernard de Caux 1243-1247*, 1988, p. 75. Dénonciation par Bernard Grailh, le 7 décembre 1243, de Martin de Lafage - BMT Ms 609 f<sup>o</sup> 210v<sup>o</sup> : Interrogatoire de Pierre Barrot, habitant de Saint-Anatoly, commune de Lanta, par Bernard de Caux, le 26 février 1245 - dénonciation d'hérétiques dont Pons de Lafage.

57 Docteur en décrets, il y est nommé en tant que commissaire chargé de trouver des revenus pérennes indispensables au bon fonctionnement de l'établissement. CABAU Patrice, NAPOLÉONE Anne-Laure. *De la tour des Maurand au collège de Périgord*, in Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, tome 65, 2005, p. 53.

58 COURS-MACH Michel. *Couserannais au service du roi d'Espagne Philippe V*, in D'un versant à l'autre des Pyrénées, tome 1, 1998; p. 88. Habitant de Saint-Girons ; famille de marchands de draps et de juristes alliée aux Dauby, Troc de Monroux, Lautraing, Méritens, Souaix, Langlade...

59 Informations de base tirées d'une généalogie de monsieur Yves-André CROS, délégué ariégeois du Cercle Généalogique du Languedoc. Compléments fournis par madame Andrée Bernardin, descendante des Lafage-Pailhès.

60 Fille d'Antoine de Gavarret, chevalier, seigneur de Clarette et Issus, et de Marie-Anne de Gavarret, dame d'Issus, sa cousine.

61 ADHG 3 E 2116 - Fille de Pierre-Gaëtan de Gavarret, seigneur de Vallègue, co-seigneur de Saint-Léon, et de Sylvie-Catherine de Gavarret Saint-Léon, sa cousine.

62 Marie-Antoinette-Catherine est décédée à Toulouse à l'âge de 23 ans. Elle avait comme parents messieurs Ernest Debuc, Joseph Debuc, Paul Debuc, Léon Debuc, Charles Loze-Espagnoulet, mademoiselle Marie Carriere, mesdames Edmond Loze de Lafage, Alphonse Loze-Espagnoulet, Albert Daguzan, née Loze-Espagnoulet (archives Bernardin).

Barthélémy La Fage (décédé vers 1630)  
*Trésorier du diocèse de Saint-Lizier*  
Marié avec Catherine de Sibou, mère de Guillaume

Guillaume La Fage (décédé vers 1650)  
*Bourgeois de Saint-Girons*  
Marié en premières noces en 1606 avec Marie Dupuy, mère de Ferréol  
Marié en secondes noces en 1628 avec Louise de Meritens-Rozes

Ferréol de Lafage (1619-1690)<sup>58</sup>  
*Seigneur de Saint-Martin (juridiction de Saint-Girons)*  
*Avocat au Parlement de Toulouse - Conseiller du roi - Capitoul (1672-1674 ; 1682-1684)*  
Marié en premières noces 1639 Laurence de La Peyre mère d'Antoine  
Marié en secondes noces avec Jeanne de Soueix

Antoine de Lafage (décédé vers 1772)  
*Chevalier ; Seigneur de Saint-Martin*<sup>59</sup>  
*Trésorier général pour la généralité de Toulouse en 1685*  
Marié en 1660 avec Rose de Ferrand de Puginier, mère de Joseph

Joseph de Lafage (mort en 1772)  
*Seigneur de Saint-Martin, Saint-Amadou et de Lourde*  
*Trésorier général pour la généralité de Toulouse*  
*Syndic général pour la province de Languedoc*  
*Trésorier général pour la province du Languedoc en 1738*  
Marié en 1723 avec Marie d'Adhemar de Monteil-Trebas mère d'Henri-Joseph

Henri-Joseph de Lafage (1726/1782)  
*Baron de Pailhès*  
*Seigneur de Saint-Martin, Mênay, Puyjagou, Madière et Mancie*  
*Trésorier Général de France en la Généralité de Toulouse*  
*Syndic Général pour la province du Languedoc*  
Marié en premières noces en 1753 avec Marie-Anne-Catherine-Thérèse de Gavaret-Saint-Léon<sup>60</sup>, mère d'Antoine  
Marié en secondes noces en 1763 avec Gabrielle-Agnès Durrieu de Madron de Brie (1742/1773)

Antoine de Lafage (1755/1806)  
*Baron de Pailhès*  
*Seigneur de Saint-Martin, Mênay, Puyjagou, Madière et Mancie*  
Marié en 1785 avec Jeanne-Marie-Pétronille de Gavaret-Rouaix<sup>61</sup>, mère d'Hippolyte

Hippolyte de Lafage (1795/1867)  
*Baron de Pailhès*  
*Officier de cavalerie*  
Marié avec Joséphine de Quinquiry d'Olive, mère d'Auguste-Henri-Paul

Auguste-Henri-Paul de Lafage (1832/1869)  
Marié en 1857 avec Florentine Sylvestre (1837/1899)  
mère de Joseph, Ferdinand et Louis-Alphonse-Hippolyte

Joseph de Lafage (1858/1915)  
Marié en 1883 avec  
Jeanne Squiver  
*Sans postérité*

Ferdinand de Lafage (1861/1930)  
Marié en premières noces en 1894 avec  
Marie-Antoinette-Catherine Gesta<sup>62</sup>  
Marié en 1905 en secondes noces avec  
Anaïs-Mathilde de Menard de La Rozaïs  
*Sans postérité*

Louis-Alphonse-Hippolyte de Lafage (1869/1938)  
Marié en 1895 avec  
Marie-Antoinette-Catherine Gesta  
mère d'Auguste et de Caroline-Cécile

Auguste de Lafage (1898/1942)  
Marié en 1922 avec Hélène de JESSE LEVAS  
*Postérité*

Caroline-Cécile de Lafage (1904 /1987)  
Mariée en 1926 avec Bernard REY  
Mariée en 1942 avec  
Georges TOUZEAU (1909/1975)

